

**Small files: Cambodia  
1958-1961, Cyprus 1957-1960:  
Small files: Cambodia 19...**

*HS L 179:179*



National Library  
of Sweden

Dag Hammarskjöld's saml.

## Cambodia

5 Nov. 1960

- Summary record of meeting between Delegations of Cambodia and Thailand in the presence of D. H. and Hans Eugen
- Declaration of the Delegation of Cambodia
- Statement by Thai Delegation
- Draft Joint Statement

UNOFFICIAL SUMMARY RECORD OF MEETING BETWEEN DELEGATIONS  
OF CAMBODIA AND THAILAND IN THE PRESENCE OF THE SECRETARY-  
GENERAL AND MR. HANS ENGEN, DEPUTY FOREIGN MINISTER OF NORWAY

HELD AT UNITED NATIONS HEADQUARTERS ON 5 NOVEMBER 1960

The SECRETARY-GENERAL: I should like to bid you welcome to this office which is within the United Nations and yet not formally within the framework of the United Nations. I understand your wish to have this opportunity of discussing matters arising between Cambodia and Thailand in such a setting, one of an informal United Nations presence, an informal United Nations framework, though not formalized as a United Nations operation. I am happy to offer what services I can, and I am gratified at your feeling that the presence of myself and Mr. Engen is desirable as a useful element of the picture. We shall do all we can to facilitate the performance of your task - and I say this because it is the business of the two sides, to be dealt with on a basis of mutual friendship and confidence. For my part I may tender direct assistance, or facilitate matters by my presence, if this is your wish. With these few words of introduction and welcome let me place these proceedings in your hands. If there are any proposals to be made, surely you may wish to do so yourselves.

Mr. Sukich NIMMANHEMINDA (Thailand): For the present we should like to have an exchange of views and to submit proposals to the other side. We might then adjourn in order to digest what went on here, and then meet again informally. We could in any event carry on informally to improve the mutual understanding of our positions, so that by the time of the next meeting we could have, so to say, a finished product to pass upon. With the aid of the Secretary-General I am sure that our endeavours will be crowned with success.

Mr. SON SANN (Cambodia): I am gratified that this meeting with our friends, which we have desired for a long time, has now been arranged, and that our friends have agreed to these talks in your presence. Since we of Cambodia wish to put forward those facts which gave rise to this meeting, we should like to state our views first, and moreover we intend to propose solutions to the various problems.

The Cambodian Delegation is very happy at the opening today, at United Nations Headquarters, in the distinguished presence of His Excellency the Secretary-General of the United Nations and of his distinguished Representative,

H.E. the Deputy Minister of Foreign Affairs of Norway, of the Khmer-Thai negotiations which the Royal Government of Cambodia has been so eager to undertake. The people and the Royal Government of Cambodia place all their hopes in the success of the proceedings to be carried out with a view to harmonizing relations between the two peoples and maintaining the peace in South-east Asia.

On this occasion the Royal Government of Cambodia tenders great thanks to the Royal Government of Thailand for having made possible this meeting which, assuredly, will enable us to clear up the difficulties between the two countries and to improve their future relations.

The Cambodian Delegation wishes to express its profound thanks to H.E. the Secretary-General of the United Nations for his kindness in authorizing us, as a token of his abiding wish to help the two countries and of his generous solicitude for Khmer-Thai problems, to hold our meeting in this room and in his distinguished presence.

Our thanks also go to H.E. Mr. Hans Engen for having agreed to represent the Secretary-General in these negotiations.

The Cambodian Delegation reaffirms its ardent wish to arrive at a successful conclusion of these negotiations; to that end it will enlist all its good will and its spirit of broad understanding. It is convinced that the same sentiments animate Their Excellencies and the eminent delegates of the Kingdom of Thailand.

We are convinced that it is necessary briefly and objectively to recapitulate the facts which, in our opinion, have been the cause of the deterioration of our relations; we are doing this solely for the purpose of finding the solutions best suited to our problems.

The armed occupation by Thailand of the Khmer monument of Préah Vihéar is unquestionably at the root of the present difficulties.

Cambodia has already had resort to all peaceful means provided by the United Nations Charter in order to get its rights respected. Quite apart from the Franco-Siamese Conciliation Commission of 1947 and from the good will mission of H.R.H. Prince Norodom Sihanouk to Bangkok in July 1958, it also vainly tried to arrive at an amicable solution by way of bilateral negotiations held in Bangkok in 1958; such a solution it again proposed to H.E. Mr. Thanat Khoman during his visit to Phnom-Penh in July 1959.

The exhaustion of the possibilities of conciliation impelled us to bring the matter before the International Court of Justice (a procedure provided for and recommended by the United Nations).

We consider that no useful purpose would be served by reopening the discussion on this topic lest relations between the two Kingdoms deteriorate further. It is preferable to leave it up to that high instance to settle the matter once and for all in equity and justice, principles to which our two peoples, which are fervently Buddhist, are deeply attached.

On this point we endorse the opinion of H.E. Mr. Thanat Khoman, Thai Minister of Foreign Affairs, who declared in Teheran on 18 September 1960 that the question of Préah Vihéar will not figure on the agenda of our discussions.

It remains for us to present the questions which we have asked to be included in the agenda, and we shall venture to propose in respect of each the solution which we think suitable.

I. Protection and assistance extended by Thailand to the Sérei Kmers.

A group of Cambodians, composed of traitors to the Khmer nation and of ordinary criminals wanted and convicted by Cambodian justice, have found refuge in Thailand where, owing to the protection and assistance extended to them by the authorities of the country, they have been able freely and intensively to engage in political activities against the legal Government of Cambodia.

We propose to Thailand the following measures, with reciprocal undertakings on the part of Cambodia:

- an end should be put to the support and assistance extended to these elements;
- extradition of common criminals should be granted;
- the regime of political refugees should be applied to those amongst them who are in a position to claim the benefit of this privilege.

(The Draft Exchange of Letters between Cambodia and Thailand concerning common criminals, rebels, and political refugees was read out.)

II. Press attacks.

Even after the joint communiqué of 13 June 1959 the Thai press has engaged in attacks, insults and slander against Cambodian leaders to the point of not sparing even the head of the Khmer State.

Concomitantly, hostile statements of Thai personalities with respect to Cambodia and its leaders have been broadcast over the radio and disseminated in the newspapers.

These press attacks and hostile statements, happily interrupted in consequence of the intervention of Baron John Beck Friis, who had been designated by H.E. the Secretary-General of the United Nations to facilitate the restoration of diplomatic relations between the two countries at the beginning of 1959, were resumed with virulence after the submission by Cambodia of her application concerning Preah Vihéar to the International Court of Justice.

We propose an exchange of letters to consecrate finally the truce already agreed upon by the parties as from 1 September 1960.

(The Draft Exchange of Letters between Cambodia and Thailand concerning the press was read out.)

### III. Insecurity in the border region.

Since May 1960 border area inhabitants on the Cambodian side have been the victims of acts of piracy committed with exceptional frequency by bands of evil doers whose numbers and weapons let it be presumed that no ordinary pirates were involved.

Suffice it to recall inter alia the following case which has already been brought to the high knowledge of the Royal Government of Thailand:

On 9 June 1960, at about 4 a.m., about thirty armed malefactors coming from Thailand pillaged the Cambodian village of Thlok, Kok-Romiet commune, Bantéai-Chhmar district, Battambang province. They removed ten buffaloes, three oxen, and various clothing effects belonging to the village inhabitants.

They were caught in the act and engaged by Cambodian troops; the latter managed to kill on the spot a Thai pirate known as Run-Doeun, or Khlean.

As reprisals, the criminals in question caused the Cambodian national Yem-Tat, whom they had taken away as a hostage during the pillaging, to be publicly shot before the Thai police station at Bak-Roneas.

We again asked Thailand to have those guilty of these acts of piracy actively searched for and severely punished; the acts in question had been regularly brought to the knowledge of the Royal Embassy of Thailand at Phnom-Penh by the Ministry of Foreign Affairs of Cambodia.

We likewise ask that appropriate measures should be taken to prevent the penetration in Khmer territory of Thai criminals.

This question can likewise be settled by an exchange of letters.

(The Draft Exchange of Letters between Cambodia and Thailand concerning the repression of acts of piracy was read out.)

IV. Possible conclusion of a treaty and agreements between Cambodia and Thailand for the purpose of improving their future relations.

After having eliminated the causes of the deterioration of our relations it will be possible, provided Thailand officially expresses its desire to that effect, to conclude here a treaty of friendship.

Cambodia is likewise prepared to conclude:

- immediately, a trade agreement, and an agreement on co-operation for the prevention of and measures against epidemic and epizootic diseases;
- subsequently, in Phnom-Penh, agreements for co-operation on railway matters, and cultural exchange agreements.

As regards the draft exchanges of letters on items 1, 2 and 3, which concern past and present problems, it is our great pleasure to submit them now to the Thai Delegation.

It will be noted, as I have said, that the first three items cover the recent past and the present; we have proposed solutions on each of these. For the future we propose, as item 4, the conclusion of Cambodian-Thai treaties to improve relations between our two countries.

Mr. Sukich NIMMANHEMINDA (Thailand): It is only fitting that before starting off this afternoon's meeting, I should like to express our very warm and sincere thanks to the Secretary-General of the United Nations for having kindly consented to lend us his good offices and for attending in person the discussions now taking place between representatives of the Governments of Cambodia and Thailand at the United Nations Headquarters in New York. We are highly honoured by the presence of the Secretary-General, which, I am convinced, will furnish us with the necessary moral force and guidance. We are deeply grateful to the Secretary-General also for making the necessary arrangements for this meeting and for the conveniences and facilities accorded and extended to us all. Indeed without such good offices it would be extremely difficult for us to meet here in such friendly and cordial atmosphere.

As is generally known, the Government and the people of Thailand always look to the United Nations for inspiration. We truly believe the United Nations to be a most effective instrument for maintaining international peace and stability. Time and again, the Organization has proved itself ready, willing and able to render the most valuable services to the world community in preventing possible clashes between two or more opposing sides. Its objectivity, integrity and impartiality are beyond question and are respected everywhere. I need only repeat what my Foreign Minister said on September 27, 1960 in the General Assembly that "whenever difficulties arise we always seek the advice and good offices of this Organisation."

During the past few years Thailand has been faced with some difficulties vis-a-vis her closest neighbour, the Kingdom of Cambodia. I say "closest" because this particular word applies appropriately to the proximity and also to the intimacy between the peoples of the two nations. Cambodians and Thais are hardly distinguishable. We speak cognate languages, etymologically and philologically. There are many Cambodian words in the Thai language, and there are as many Thai words in the Cambodian language. Many of the Thai classical works have been translated into Cambodian. The two peoples are bound together by traditional and historical ties. Culturally we have the same customs and religion. We have long stretches of common frontiers. We inherited the same form of government. Our Royal Houses have been more than friends and relations. Indeed we have both struggled against almost similar obstacles and for practically the same ends, namely for freedom and political and economic stability.

It is indeed most unfortunate that due to causes unknown to us difficulties have arisen between these two closest neighbours. The peaceful and friendly relations between our two countries have suffered a serious set-back. The press and radio of the two countries have engaged in an exchange of harsh and unpleasant words, which, much to our dislike, contributed greatly to the worsening of the friendly feelings of the peoples in the two countries. In addition, the question of alleged support given by Thailand to the activities of the Cambodian political refugees in our countries has always been a matter of great concern to our neighbour. All I wish to say now is that it is not my intention to come here to rake up the past and apportion the blame but rather to put an end to this unnecessary wordy warfare and to create an atmosphere of mutual confidence. In recent months common efforts of the two Governments and other events have justified our belief that such mutual confidence can be restored.

Inspired by the love of peace and the ardent desire to maintain good neighbourliness, the Royal Governments of Cambodia and Thailand have made known their common wish to meet and discuss matters relating to the causes of this unsatisfactory state of affairs. There is not a single reason in the world to prevent the two nations, which stand mutually in need of each other, from coming together and attempt to find a way to overcome these transitory difficulties.

Having attended the fifteenth session of the General Assembly from the very beginning, and having met our Cambodian colleagues regularly on an informal basis, we feel more assured than ever that the present meetings will bring about fruitful results. We, members of the Thai Delegation, have had the honour and privilege of an intimate and cordial meeting with the illustrious Chief of State of Cambodia, His Royal Highness Prince Narodom Sihanouk, who, in counselling us to forget the past and to start with a new era of friendly relations, has given us the most reassuring blessings. And with these Royal benedictions, I have every confidence in the perfect good faith, and I know that I can depend on the full co-operation of the Cambodian Delegation to make every endeavour to reach a successful conclusion of all the matters under present discussions.

As the very first step toward realisation of our earnest desire, I would like to tender to our Cambodian colleagues a draft joint declaration concerning these question. This draft will merely serve as a working basis for further discussion. It consists of five preambular paragraphs stressing the need and desirability for mutual understanding and co-operation between the two countries. It has two operative paragraphs dealing directly with the questions before us. We, on our part, will be happy to consider any proposal or comments the Cambodian Delegation may wish to make on these points, and we shall certainly give them serious and constructive consideration.

Apart from this the Thai Delegation wishes to point out that its Draft Joint Declaration emphasizes two important issues which have marred the friendship of the two countries; we cover the questions of press attacks, and of refugees and the frontier areas. With regard to other questions we shall have a statement and we reserve the right to reply to the allegations of Cambodia.

As regards Préah Vihéar, the matter is before the International Court of Justice, and we do not intend to enter into controversy on it here.

Thailand denies having extended assistance to the Free Khmers. The question of possible future political refugees has been raised; but we prefer to remedy the problems before us now, as well as to discuss the offer of a treaty, first clearing existing hurdles. Once these are eliminated, the way will be cleared for happy future relations between Cambodia and Thailand.

(The Draft Joint Declaration was read out).

You will have noticed that the Declaration concentrates on the two questions mentioned above, for if we can dispose of these, the remainder will fall into place of its own accord. We shall, moreover, give careful consideration to the Cambodian proposals. If an understanding can be arrived at - or if, on the other hand, further explanations are required - we shall be able to proceed properly.

The SECRETARY-GENERAL: Speaking as a friend I note with pleasure and encouragement that there is a good deal of common ground for useful talks. Both sides agree, for one thing, that the question of Préah Vihéar is not under discussion. On two important questions there is agreement as to philosophy and viewpoint - if not as to expression - between the statements that we have heard. Even though, as I said, there is not altogether correspondence as to language, surely there is enough to start useful work.

Mr. SON SANN (Cambodia): I am happy that in a few words you have summed up the situation very well. I am grateful to the Chairman of the Thai Delegation for having reaffirmed that it was not his intention to discuss Préah Vihéar; on this, as he rightly pointed out, we all agree. As regards the two questions dealt with in the Joint Draft Declaration proposed by Thailand, the Secretary-General was justified in making clear the agreement as to philosophy and viewpoint.

If we find it necessary to deal with and refer to facts relating to the past and the present, it is only for the sake of a solution that will stand in the future, and of lasting better relations between the two parties. Surely if we cannot reach agreement on the mere facts of the past and the present, it will be difficult to reach more than an agreement as to philosophy for the future. All the points in our statement we are in a position to prove if the Secretary-General or the Thai Delegation so wishes.

Finding a stable and lasting solution for the future is the ardent wish of Cambodia; the Representative of Thailand very aptly cited the words of Prince

Narodom Sihanouk to that effect. But His Royal Highness' wishes for the future do not preclude proper consideration of the past and the present. This is the only way of arriving at lasting results that would remain beyond question for both sides.

In the speech of the Representative of Thailand I noticed a good deal of common ground with our position as regards a solution for the future. But as far as the past is concerned, I seemed to detect - and on this I am subject to confirmation or correction - references to "alleged assistance" said to have been extended to the Cambodian rebels. We are quite able to dispel any misunderstanding on that score in the minds of our friends, and also to provide the relevant information to the Secretary-General. We have full evidence to support all our allegations.

Mr. Sukich NIMMANHEMINDA (Thailand): When the Thai Delegation left Bangkok, it came here in a spirit of good friendship and goodwill, not as a party in some sort of litigation. Hence our reluctance to rake up the past; surely each of us is in a position to support his stand, quoting chapter and verse. It comes down to the question of what came first, the chicken or the egg. It is indeed troublesome for both sides to delve into the past. If we can settle our present relations on a sound foundation, the future is sure to be a good one for us. This is the spirit in which we are here. This is the reason why we prefer to base ourselves on what already is common ground between us, rather than on the useless past.

After all, if evidence is to be produced, and chapter and verse cited, we too are in a position to do so in an extensive manner. We prefer, however, an approach that is more concrete, hence more useful and reasonable.

The SECRETARY-GENERAL: I may be out of order, but with your permission I should like to intervene again. I find myself in the not unusual intricate position of wishing to give right to both sides. Indeed I share the view of the Cambodian Delegation that it is good to know the facts and base agreements, even and especially for the future, on a measure of agreement as to the existing state of affairs.

On the other hand I have the feeling that it may not be the most useful thing to do if we proceed at a round table discussion as if it were a lawsuit either way. I wonder whether in these circumstances we might not proceed as follows: not off the record, but outside this room, the two Delegations will surely have occasion to meet. They might then try to establish what happened, and, so to say, clear the field of the past. I would not envisage this as negotiations, but as talks between friends who wish to ascertain what happened and how improvements might be effected.

I would neither wish nor expect to have greater knowledge of the facts than do the sides. I hope they will find a way to straighten out these matters informally. Of course I hope to meet with the Representatives of the parties myself in order to secure a realistic view, not as a lawyer or a judge, however, since this is not my function.

Since I agree with both sides in the sense indicated, and wish to meet both views, it is my problem to reconcile the alternative approaches advocated here. That is why I envisage the possibility of proceeding concurrently on two planes: formally around this table, and privately in talks designed to reach a consensus on the past or to give both sides a better knowledge of the troubles, the concerns and the events that have served to influence policy.

Mr. SON SANN (Cambodia): Both sides have come here with the firm intention of arriving at a result acceptable to both. But the starting positions from which this end is visualized are apart in the sense that Thailand's is that of a country that has not been the victim, while Cambodia has. But there may be a solution to be found in the procedure advised by the Secretary-General.

I did understand the Representative of Thailand to refer to "alleged assistance" and to reserve his right of reply, and this accounts in a certain measure for my response. It might be useful for His Excellency to put himself in the position of the victim, and for myself to take his position. This might help both sides understand each other's views.

Mr. Sukich NIMMANHEMINDA (Thailand): On a number of occasions in the past we tried to thrash out these questions, but without success; the difficulties were chiefly due to the introduction of multitudes of irrelevant facts. My delegation feels that we should cut this Gordian knot and build our future relations on a firm basis of good will. Various allegations had been made, and I was duty-bound to deny them, but this does not mean that we are eager to rake up the past. We wish to leave the past aside and build a better future, so that people can say that we have done something radical and useful, that we have refrained from exacerbating feelings, since the latter would lead us nowhere anyway. Hence our hesitancy to invoke the past. But if one were to count the number of protest notes communicated by the two Foreign Offices, one would find baskets full of them.

Why dig in that rubbish heap? Let us look to the future: this is our business. Of course there were difficulties and even wars in the past, but now we must cut

the knot and build for the future. If we keep digging in the past this will lead us nowhere, and we might in fact find ourselves in worse difficulties than before we came here. I trust that Cambodia will not wish to emphasize past resentments or let such matters colour its attitudes at present. We do not live in the past; we are building for the future. And I should like to give assurances that in this framework goodwill will not be lacking on our side.

The SECRETARY-GENERAL: You have spoken of cutting the Gordian knot. If I may clarify my thought, there are two ways of cutting the Gordian knot. One appears simple, and consists of turning one's back on the past. If this is done, however, there is the risk of residual bad feeling, misunderstanding and lack of confidence which may later come out into the open and harm the results previously achieved.

The other way of cutting the Gordian knot would be to look to the future, and especially not to tie the future to the necessity of agreement concerning the past. But full scope would be left for a friendly joint study of the past so as to minimize the danger of a resurgence of past difficulties that might disturb the results achieved. The main distinction is therefore between simply turning one's back on the past, and, on the other hand, looking to the future, not allowing results to be hampered by the degree of agreement achieved as to the past, yet striving to get the venom out of what the past has left to us. The task relating to the future would be dealt with around this table; the other, likewise useful in the sense of strengthening the foundation for the former, would be dealt with privately, and would cover what degree of agreement there is on these other matters.

Of course this is your task and not mine, and I excuse myself for intervening. But since you have asked me to be present I felt free to convey to you what seemed a good possibility of getting around the difficulty.

Mr. SON ISANN (Cambodia): Your advice, Mr. Secretary-General, is valuable, and the Cambodian Delegation is prepared to follow it. We are gratified to take note today of the desire of the Thai Delegation to build our future relations on a sound foundation rather than rake up the past. But I must emphasize that any solution for the future, in order to be lasting, must base itself on justice and equity. This leads me to revert to my previous suggestion: let His Excellency place himself in my position, and I in his; this would be sure to promote mutual understanding. This also leads me to consider further suggestions to the Thai Delegation.

After all, our countries have already had the experience of joint declarations, one of these having been issued fairly recently. For the sake of the two countries' future relations I would suggest to His Excellency that rather more precise formulas should be resorted to. As we have agreed to meet here in the presence of the Secretary-General and of the Deputy Foreign Minister of Norway, we should manage to come forward with something more concise and substantial.

Mr. Sukich NIMMANHEMINDA (Thailand): In my statement I assured the Representative of Cambodia that my delegation would be happy to consider the Cambodian Delegation's proposals and comments in a constructive manner, seriously and carefully. This is more than an assurance: it is a word of honour.

We are eager to arrive at an understanding to settle our countries' future relations; we have been reluctant to dig into the unhappy past precisely because it has been unhappy and should not be allowed to colour our outlook or make solutions more difficult. We faced these matters in the past; this led us nowhere; hence the need of a new approach to build our future. This is what we should follow up; otherwise we shall find ourselves in a dark thicket and never see the clear sky. Should we not chop down that wood to clear our view? In this manner we should be following His Royal Highness' exhortations.

We would be agreeable to holding informal talks between you and ourselves. But we should like here to get to the principles and to take steps to improve the situation. I do not believe that some of the questions referred to here can easily be settled save by something in the nature of the verdict of a law court, and this would take too much time. In a spirit of goodwill we should rather concentrate on what we wish the shape of things to be for the future. As regards past problems we should consider them carefully, and, provided the necessary goodwill is created, I am sure that they will not prove insurmountable.

Mr. SON SANN (Cambodia): I take note of His Excellency's wish to build lasting good relations for the future between our countries, rather than rake up the past. The Cambodian Delegation will follow the good advice that has been offered here.

As regards procedure, we should if possible schedule another more official meeting in the presence of the Secretary-General and the Deputy Foreign Minister of Norway. This should not exclude in the meantime talks and other preparatory work.

The SECRETARY-GENERAL: I am in your hands and will arrange free time at your convenience. As regards any non-official steps, I am at your disposal too.

Mr. Sukich NIMMANHEMINDA (Thailand): I was about to propose a meeting here one week from today. But in view of the large number of proposals by the Delegation of Cambodia, which we wish to study and on which we shall have to consult our Government so as to expedite a solution, perhaps two weeks' time might be required and we might meet on 19 November. In the meantime we are sure to meet informally between ourselves; if we hit a snag we shall call on the Secretary-General to help us over it.

We do not regard our friends here as being the opposite side; we have simply had difficulties in the past in finding the right way to deal with our problems. That is why we requested the good offices of the Secretary-General. But Mr. Son Sann can rest assured that goodwill will not be lacking on our side.

Mr. SON SANN (Cambodia): Again we are fully prepared to follow the advice given, and since Thailand has asked for time to study our drafts, we can only accede to this wish. I only spoke in the desire of achieving rapid results. But a good deal of work has to be done, and our results should be not only rapid but also lasting.

Only for this purpose did I speak of past events, since, after all, it is the past rather than the present or the future that has brought us here. But I wish to confirm the assurances extended to His Excellency by H.R.H. Prince Narodom Sihanouk concerning our eagerness to build the future good relations of our two countries. This, however, cannot preclude references to the past. We cannot usefully speak of the future without referring to the difficulties and calamities of the past. Otherwise the solutions we might devise might not be lasting and the same calamities might recur. I say this merely in explanation of our position as to what is needed for a solution as to the future.

The SECRETARY-GENERAL: I suggest that it be agreed that the next meeting will be held at the latest in 14 days, but earlier if agreeable to the parties.

Mr. Sukich NIMMANHEMINDA (Thailand): If our instructions are received in time, we shall notify you and suggest an earlier meeting.

The SECRETARY-GENERAL: We have done what we usefully could do today. We hope that this work will proceed in the same spirit of goodwill.

Mr. Sukich NIMMANHEMINDA (Thailand): May we further encroach on your hospitality and good offices by enquiring if it would be possible to secure official translations of the French and English texts submitted today to be used as documents.

The SECRETARY-GENERAL: This will be arranged. I would go one step further

and suggest that from the interpretation notes a summary of our proceedings should be dictated, not as an official record, but for the assistance of the Delegations.

This was agreed.

Mr. SON SANN (Cambodia): Need we issue any communiqué?

The SECRETARY-GENERAL: I do not think this would be necessary.

Mr. SON SANN (Cambodia) and Mr. Sukich NIMMANHEMINDA (Thailand) agreed.

Mr. Sukich NIMMANHEMINDA (Thailand): As we conclude this meeting I wish to thank our Chairman for his good offices, his forbearance and his kindness in listening to our past troubles and our happy future.

The SECRETARY-GENERAL: I thank you for the privilege.

Mr. SON SANN (Cambodia): I endorse the sentiments voiced by my friend from Thailand, but reserve the right to initiate such a motion when we achieve our final result.

COMPTE RENDU NON OFFICIEL DE LA REUNION ENTRE LES DELEGATIONS  
CAMBODGIENNE ET THAILANDAISE, TENUE EN PRESENCE DU SECRETAIRE  
GENERAL ET DE M. HANS ENGEN, MINISTRE ADJOINT DES AFFAIRES  
ETRANGERES DE NORVEGE

TENUE AU SIEGE DES NATIONS UNIES, LE 5 NOVEMBRE 1960

Le SECRETAIRE GENERAL : Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à cette réunion qui a lieu à l'ONU et, pourtant, ne se déroule pas formellement dans le cadre des Nations Unies. Je comprends que vous souhaitiez avoir cette occasion d'examiner dans ces conditions les questions pendantes entre le Cambodge et la Thaïlande, avec une présence officieuse et dans le cadre officieux des Nations Unies, mais sans qu'il s'agisse d'une tâche de l'ONU à proprement parler. J'ai grand plaisir à vous offrir mon concours et à constater que vous jugez que la présence de M. Engen et de moi-même peut vous être utile. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour faciliter l'accomplissement de votre tâche - et je sais bien que cette tâche est celle des deux parties, qui devront l'aborder dans un esprit d'amitié et de confiance mutuelles. Quant à moi, je suis disposé à prêter une assistance directe ou à faciliter les choses par ma présence, si tel est votre désir. Après ces quelques mots d'introduction et de bienvenue, je vous laisse le soin de mener cet échange de vues. Si des propositions doivent être faites, vous tiendrez certainement à les présenter vous-mêmes.

M. Sukich NIMMANHEMINDA (Thaïlande) : Pour le moment, nous voudrions procéder à un échange de vues et présenter des propositions à l'autre partie. Peut-être pourrions-nous alors lever la séance pour réfléchir à ce qui aura été dit, puis nous réunir de nouveau, officieusement. Nous pourrions en tout cas continuer d'avoir des entretiens officieux qui nous permettraient de mieux comprendre nos positions respectives, si bien que lors de la prochaine réunion, nous pourrions présenter, si je puis dire, un "produit fini". Je suis sûr qu'avec l'aide du Secrétaire général, nos efforts seront couronnés de succès.

M. SON SANN (Cambodge) : Je suis heureux que cette réunion avec nos amis, que nous souhaitons depuis longtemps, ait maintenant été organisée et que nos amis aient accepté ces entretiens en votre présence. Comme nous souhaitons, pour notre part, exposer les faits qui ont motivé cette réunion, nous voudrions faire connaître d'abord nos idées, et nous avons en outre l'intention de proposer des solutions aux divers problèmes.

La délégation du Cambodge est très heureuse de voir s'ouvrir aujourd'hui, au Siège des Nations Unies, en la haute présence de Son Excellence le Secrétaire général des Nations Unies et de son distingué représentant, Son Excellence le Vice-Ministre des Affaires étrangères de Norvège, les négociations khméro-thaïes tant souhaitées par le Gouvernement royal du Cambodge.

Le peuple et le Gouvernement royal du Cambodge mettent tous leurs espoirs en la réussite des travaux qui vont se dérouler dans le but d'harmoniser les rapports entre les deux peuples et en vue de maintenir la paix dans le Sud-Est asiatique.

Le Gouvernement royal du Cambodge adresse en cette occasion au Gouvernement royal de Thaïlande ses vifs remerciements pour avoir rendu possible cette réunion qui permettra, nous en sommes certains, d'aplanir les difficultés qui se dressent entre les deux pays et d'améliorer leurs relations à venir.

La délégation cambodgienne tient à exprimer sa profonde gratitude à Son Excellence le Secrétaire général des Nations Unies pour avoir bien voulu, dans le souci constant d'aider les deux pays et avec sa généreuse sollicitude à l'endroit des problèmes khméro-thaïes, nous autoriser à tenir notre réunion dans cette salle, sous sa haute présence.

Nos remerciements vont aussi à S.E. Monsieur Hans Engen pour son acceptation de représenter Monsieur le Secrétaire général à ces négociations.

La délégation cambodgienne réaffirme son ardent désir d'aboutir au succès de ces pourparlers dans lesquels elle mettra en oeuvre toute sa bonne volonté et son esprit de large compréhension.

Elle est assurée que les mêmes sentiments animent Leurs Excellences et Messieurs les éminents délégués du Royaume de Thaïlande.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de faire un bref rappel objectif des faits qui, à notre avis, ont été la cause de la détérioration de nos relations, et cela dans le seul but de trouver les solutions les mieux appropriées à nos problèmes.

L'occupation armée par la Thaïlande du monument khmer de Préah Vihéar est sans conteste à l'origine des difficultés actuelles.

Le Cambodge a déjà recouru à tous les moyens pacifiques prévus par la Charte des Nations Unies pour faire respecter ses droits. Sans citer la Commission de conciliation franco-siamoise de 1947 et la mission de bonne volonté de S.A.R. le Prince Norodom Sihanouk à Bangkok en juillet 1958, il a ainsi essayé

mais en vain d'aboutir, par des négociations bilatérales tenues à Bangkok en 1958, à une solution amiable qu'il a proposée de nouveau à S.E. Monsieur Thanat Khoman lors de sa visite à Phnom-Penh en juin 1959.

L'épuisement des possibilités de conciliation nous a amenés à porter l'affaire devant la Cour internationale de Justice (procédure prévue et recommandée par les Nations Unies).

Nous estimons inutile de la remettre en discussion pour ne pas détériorer davantage les relations entre les deux royaumes. Il est préférable de laisser à cette haute instance le soin de décider de la question, une fois pour toutes, dans l'équité et la justice, principes auxquels nos deux peuples, fervents bouddhistes, sont profondément attachés.

Nous rejoignons en cela l'avis de S.E. Monsieur Thanat Khoman, Ministre thaï des affaires étrangères, qui a déclaré, le 18 septembre 1960 à Téhéran, que la question de Préah Vihéar ne figurera pas à l'ordre du jour de nos discussions.

Il nous reste à présenter les questions dont nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour et nous nous permettons de proposer pour chaque cas la solution qui nous paraît opportune.

#### I. Protection et aides accordées par la Thaïlande aux Khmers Sérei

Un groupe de Cambodgiens composé de traîtres à la nation khmère et de criminels de droit commun recherchés et condamnés par la justice cambodgienne ont leur refuge en Thaïlande où ils ont pu, grâce à la protection et à l'aide qui leur sont accordées par les autorités du pays, exercer librement et intensément des activités politiques contre le Gouvernement légal du Cambodge.

Nous proposons à la Thaïlande les mesures suivantes avec engagement réciproque du Cambodge :

- mettre fin à l'appui et à l'assistance de ces éléments.
- accorder l'extradition des criminels de droit commun.
- appliquer le régime des réfugiés politiques à ceux d'entre eux qui sont en situation de prétendre au bénéfice de ce privilège.

(Il est donné lecture du projet d'échange de lettres entre le Cambodge et la Thaïlande concernant les criminels de droit commun, les rebelles et les réfugiés politiques.)

## II. Attaques de la presse

La presse thaïe s'est livrée, même après le communiqué conjoint du 13 juin 1959, à des attaques, injures et calomnies contre les dirigeants cambodgiens jusqu'à ne pas ménager même le Chef de l'Etat khmer.

Parallèlement, des déclarations inamicales des personnalités thaïes à l'égard du Cambodge et de ses dirigeants ont été diffusées par voie de radio et dans les journaux.

Ces attaques de la presse et déclarations hostiles, heureusement interrompues à la suite de l'intervention de M. le Baron John Beck Friis désigné par S.E. le Secrétaire général des Nations Unies pour faciliter le rétablissement des relations diplomatiques des deux pays au début de l'année 1959, ont repris avec virulence après le dépôt par le Cambodge de sa requête introductive d'instance à la Cour internationale de Justice au sujet de Préah Vihéar.

Nous proposons qu'un échange de lettres entérine définitivement la trêve déjà convenue entre les parties à compter du 1er septembre 1960.

(Il est donné lecture du projet d'échange de lettres entre le Cambodge et la Thaïlande concernant la presse.)

### III. Insécurité dans la région frontalière

Depuis le mois de mai 1960, les frontaliers du côté cambodgien ont été victimes des actes de piraterie commis à une fréquence exceptionnelle par des bandes de malfaiteurs dont les effectifs et les armements laissent présumer qu'il ne s'agit pas là de pirates ordinaires.

Il suffit de rappeler entre autres le cas suivant qui a été déjà porté à la haute connaissance du Gouvernement royal de Thaïlande :

Le 9 juin 1960, vers 4 heures du matin, une trentaine de malfaiteurs armés venus de Thaïlande ont pillé le village cambodgien de Thlok, commune de Kok-Romiet, district de Bantéai-Chhmar, province de Battambang. Ils ont enlevé 10 buffles, 3 boeufs et divers effets d'habillement aux habitants du village.

Ils ont été surpris et pris à partie par des militaires cambodgiens et ces derniers ont réussi à tuer sur place un pirate thaï connu sous le nom de Run-Doeun, dit Khlean.

A titre de représailles, les malfaiteurs en question ont fait fusiller publiquement, devant le poste de la police thaïe de Bak-Roneas, le ressortissant cambodgien Yem-Tat qu'ils avaient emmené comme otage au moment du pillage.

Nous demandons de nouveau que la Thaïlande fasse rechercher activement et punisse sévèrement les auteurs de ces actes de piraterie signalés régulièrement par le Ministère des affaires étrangères du Cambodge à l'Ambassade royale de Thaïlande à Phnom-Penh.

De même, nous demandons que des mesures appropriées soient prises pour empêcher la pénétration en territoire khmer des malfaiteurs thaïs.

Cette question peut également être réglée par un échange de lettres.

(Il est donné lecture du projet d'échange de lettres entre le Cambodge et la Thaïlande concernant la répression des actes de piraterie.)

### IV. Conclusion éventuelle de traité et d'accords entre le Cambodge et la Thaïlande dans le but d'améliorer leurs relations à venir

Après avoir éliminé les causes de détérioration de nos relations, il sera possible, si toutefois la Thaïlande en exprime officiellement le désir, de conclure ici même un traité d'amitié.

De même, le Cambodge est prêt à conclure :

- Immédiatement, un accord de commerce, un accord de coopération pour la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et épizootiques;
- Et ultérieurement, à Phnom-Penh, des accords de coopération en matière ferroviaire et des accords relatifs aux échanges culturels.

Quant aux projets d'échange de lettres relatifs aux points 1, 2 et 3, qui concernent le passé récent et le présent, nous avons le grand plaisir de les soumettre dès maintenant à la délégation thaïe.

On notera, comme je l'ai dit, que les trois premiers points concernent le passé récent et le présent; nous avons proposé des solutions concernant chacun d'entre eux. Pour l'avenir, nous proposons, comme point 4, la conclusion de traités entre le Cambodge et la Thaïlande en vue d'améliorer les relations entre les deux pays.

M. Sukich NIMMANHESMINDA : Il s'impose qu'au début de cette réunion, j'exprime nos très vifs et sincères remerciements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a bien voulu nous prêter ses bons offices et assister en personne aux entretiens qui ont actuellement lieu entre les représentants du Gouvernement cambodgien et du Gouvernement thaïlandais au Siège de l'ONU à New York. Nous sommes très honorés par la présence du Secrétaire général qui, j'en suis convaincu, nous fournira la force morale et l'inspiration voulues. Nous sommes aussi profondément reconnaissants au Secrétaire général d'avoir pris les dispositions nécessaires pour cette réunion et d'avoir mis à notre disposition toutes les facilités utiles. Le fait est que, sans ces bons offices, il nous serait extrêmement difficile de nous réunir ici dans une atmosphère aussi amicale et cordiale.

Il est bien connu que le Gouvernement et le peuple thaïlandais se tournent toujours vers les Nations Unies pour y trouver une inspiration. Nous croyons véritablement que l'ONU est un instrument extrêmement efficace pour le maintien de la paix et de la stabilité internationales. A de multiples reprises, l'Organisation s'est montrée prête, disposée et apte à rendre les services les plus précieux à la communauté mondiale en prévenant des chocs éventuels entre deux ou plusieurs camps opposés. Son objectivité, son intégrité et son impartialité sont incontestables et universellement respectées. Je me bornerai à répéter ce que le Ministre des affaires étrangères de Thaïlande a déclaré le 27 septembre 1960 à l'Assemblée générale : "Chaque fois que des difficultés surgissent, nous demandons les conseils et les bons offices de l'Organisation des Nations Unies."

Ces dernières années, la Thaïlande a rencontré certaines difficultés en ce qui concerne son plus proche voisin, le Royaume du Cambodge. Je dis "le plus proche" parce que ce mot reflète parfaitement la proximité géographique et aussi les liens étroits entre les peuples des deux nations. Il est difficile de distinguer entre Cambodgiens et Thaïlandais. Nous parlons des langues très voisines, étymologiquement et philologiquement. La langue thaï compte beaucoup de mots cambodgiens et l'on trouve beaucoup de mots thaï dans la langue cambodgienne. Mains ouvrages classiques thaï ont été traduits en cambodgien. Les deux peuples sont liés par la tradition comme par l'histoire. Sur le plan culturel, nous avons les mêmes coutumes et la même religion. Nous avons une longue frontière commune. Nous avons hérité la même

forme de gouvernement. Nos Maisons royales ont été très liées l'une à l'autre par l'amitié aussi bien que par la parenté. De fait, nous avons, les uns et les autres, lutté contre des obstacles presque semblables en nous proposant pratiquement les mêmes fins, à savoir la liberté et la stabilité politique et économique.

Il est vraiment affligeant que, pour des raisons que nous ignorons, des difficultés aient surgi entre ces deux voisins si proches. Les relations pacifiques et amicales entre les deux pays ont été très altérées. La presse et la radio des deux pays ont engagé une polémique vive et déplaisante qui, à notre grand regret, a beaucoup fait pour modifier les sentiments amicaux des peuples des deux pays. En outre, la question du prétendu appui que la Thaïlande accorderait aux réfugiés politiques cambodgiens dans notre pays a toujours vivement préoccupé notre voisin. Tout ce que je tiens à dire maintenant, c'est que je n'ai pas l'intention ici de remuer le passé et de rechercher qui doit être blâmé, mais plutôt de mettre un terme à cette lutte verbale inutile et de créer une atmosphère de confiance mutuelle. Ces derniers mois, les efforts communs des deux gouvernements et divers faits ont montré que nous sommes fondés à croire que cette confiance mutuelle peut être restaurée.

Animés par l'amour de la paix et le désir ardent de maintenir des rapports de bon voisinage, les Gouvernements royaux cambodgien et thaïlandais ont exprimé leur désir commun de se réunir et d'examiner les causes de cet état de choses regrettable. Rien au monde n'est de nature à empêcher les deux nations, qui ont besoin l'une de l'autre, de se rencontrer et de chercher un moyen de triompher de ces difficultés passagères.

Ayant assisté depuis le début à la quinzième session de l'Assemblée générale et ayant régulièrement rencontré nos collègues cambodgiens à titre officieux, nous nous sentons plus assurés que jamais que cette série de réunions donnera des résultats fructueux. Membres de la délégation thaïlandaise, nous avons eu l'honneur et le privilège de pouvoir nous entretenir de façon intime et cordiale avec l'éminent Chef de l'Etat cambodgien, Son Altesse Royale le Prince Narodom Sihanouk, qui, en nous conseillant d'oublier le passé et de déboucher sur une ère nouvelle de relations amicales, nous a extrêmement encouragés. Cela étant, j'ai toute confiance dans la parfaite bonne foi de la délégation cambodgienne et je sais que nous pouvons

compter sur son entière coopération pour ne rien négliger en vue d'aboutir à une solution heureuse de toutes les questions qui font l'objet des présents entretiens.

A titre de mesure initiale, je voudrais présenter à nos collègues cambodgiens un projet de déclaration commune concernant ces questions. Ce projet ne servirait que de base de travail pour la suite des entretiens. Son préambule comprend cinq alinéas, qui soulignent l'utilité et la nécessité d'une compréhension et d'une coopération mutuelles entre les deux pays. Les deux paragraphes du dispositif se rapportent directement aux questions dont nous sommes saisis. Quant à nous, nous serons heureux d'examiner toute proposition ou toutes observations que la délégation cambodgienne jugerait bon de faire à ce propos, et nous les examinerons certainement avec la plus grande attention et dans un esprit constructif.

Quoi qu'il en soit, la délégation thaïlandaise tient à faire observer que son projet de déclaration commune souligne deux problèmes importants qui ont altéré l'amitié des deux pays; nous évoquons donc les questions des attaques de presse, des réfugiés et des régions frontalières. En ce qui concerne les autres questions, nous aurons une déclaration à faire et nous nous réservons le droit de répondre aux allégations du Cambodge.

Pour ce qui est de Préah Vihéar, la question a été portée devant la Cour internationale de Justice, et nous n'avons pas l'intention d'engager ici une controverse à ce sujet.

La Thaïlande nie avoir apporté une assistance aux "Khmers libres". La question d'éventuels réfugiés politiques dans l'avenir a été soulevée; mais nous préférons nous occuper des problèmes dont nous sommes actuellement saisis, et aussi examiner l'offre d'un traité, premier moyen de franchir les obstacles existants. Une fois ces obstacles éliminés, la voie sera ouverte pour des relations heureuses entre le Cambodge et la Thaïlande.

(Il est donné lecture du projet de déclaration commune)

Vous aurez remarqué que la déclaration porte essentiellement sur les deux questions susmentionnées, car si nous pouvons les régler, le reste se trouvera automatiquement résolu. De plus, nous examinerons de près les propositions cambodgiennes. Si l'on peut arriver à une entente - ou s'il faut de plus amples explications -, nous serons en mesure de progresser normalement.

Le SECRETAIRE GENERAL : Parlant à titre amical, je constate avec plaisir et encouragement qu'il y a beaucoup de points communs permettant des entretiens utiles. D'abord, les deux parties reconnaissent que la question de Préah Vihéar n'est pas en discussion. Sur deux questions importantes, il y a communauté de conception et de point de vue - sinon d'expression - entre les déclarations que nous avons entendues. Même si les termes employés ne coïncident pas absolument, il y a certainement matière à entreprendre un travail utile.

M. SON SANN (Cambodge) : Je suis heureux qu'en quelques mots, vous ayez si bien résumé la situation. Je suis reconnaissant au Chef de la délégation thaïlandaise d'avoir réaffirmé qu'il n'avait pas l'intention de discuter de Préah Vihéar; sur ce point, comme il l'a signalé à juste titre, nous sommes tous d'accord. Quant aux deux questions évoquées dans le projet de Déclaration commune proposé par la Thaïlande, le Secrétaire général a eu raison de faire observer qu'il y avait communauté de conception et de point de vue.

Si nous jugeons nécessaire de mentionner des faits du passé et du présent, c'est seulement pour trouver une solution qui soit durable et pour améliorer définitivement les relations entre les deux parties. Si nous ne pouvons nous mettre d'accord sur les simples faits du passé et du présent, il sera certainement difficile d'aboutir pour l'avenir à plus qu'un accord de principe. Nous sommes en mesure de prouver tous les faits que nous avons énumérés dans notre déclaration, si le Secrétaire général ou la délégation thaïlandaise le souhaite.

Le Cambodge désire ardemment une solution stable et durable; le représentant de la Thaïlande, avec beaucoup d'à-propos, a cité ce que le prince Narodom Sihanouk a dit dans ce sens. Mais les souhaits de Son Altesse Royale concernant l'avenir n'empêchent pas de tenir le compte voulu du passé et du présent. C'est le seul moyen d'aboutir à des résultats durables que ne contesterait aucune des deux parties.

Dans la déclaration du représentant de la Thaïlande, j'ai noté beaucoup de points communs avec notre position touchant une solution pour l'avenir. Mais en ce qui concerne le passé, j'ai cru relever - et il sera facile de confirmer ou de démentir cette impression - qu'il avait été question d'une "prétendue assistance" dont auraient bénéficié les rebelles cambodgiens. Nous sommes parfaitement en mesure de dissiper tout malentendu à cet égard dans l'esprit de nos amis, et aussi de fournir les renseignements utiles au Secrétaire général. Nous avons tous les éléments de nature à corroborer nos allégations.

M. Sukich NIMMANHEMINDA (Thaïlande) : Lorsque la délégation thaïlandaise a quitté Bangkok, elle est venue ici dans un esprit d'amitié et de bonne volonté, et non comme partie à une sorte de procès. C'est pourquoi nous répugnons à remuer le passé; sans aucun doute, chacun de nous est à même de produire des faits à l'appui de sa position. La seule question qui se pose est de savoir à qui incombe la première responsabilité. Il est vraiment sans intérêt pour les deux parties de revenir sur le passé. Si nous pouvons asseoir nos relations actuelles sur une base solide, l'avenir ne peut nous causer de préoccupation. C'est dans cet esprit que nous sommes ici. C'est la raison pour laquelle nous préférons nous fonder sur les points ayant déjà fait l'objet d'un accord entre nous, plutôt que sur un passé inutile.

Après tout, s'il s'agit de produire des preuves et d'apporter des faits, nous aussi sommes en mesure de le faire de manière très complète. Nous préférons, cependant, aborder le problème de façon plus concrète, et donc plus utile et plus raisonnable.

Le SECRETAIRE GENERAL : J'espère que vous ne jugerez pas mon intervention déplacée, mais permettez-moi de dire quelques mots. Je me trouve, une fois encore, dans une situation assez délicate, où je souhaiterais donner raison aux deux parties. De fait, je pense avec la délégation cambodgienne qu'il y a intérêt à connaître les faits et à fonder les accords, même et surtout quand il s'agit de l'avenir, sur une certaine communauté d'idées quant à l'état de choses actuel.

D'un autre côté, j'ai le sentiment que le plus utile n'est peut-être pas de procéder à une discussion de table ronde comme s'il s'agissait d'un procès. Cela étant, je ne demande si nous ne pourrions pas agir de la manière suivante : en dehors de cette salle, les deux délégations auront sûrement l'occasion de se rencontrer pour des entretiens officiels. Elles pourraient alors essayer d'établir les faits qui se sont produits et, pour ainsi dire, de liquider le passé. A mon sens, ce ne serait pas là des négociations, mais des entretiens entre amis qui désirent vérifier ce qui s'est passé et examiner les moyens d'améliorer la situation. Je ne souhaite ni ne pense mieux connaître les faits que les parties. J'espère que ces dernières seront en mesure de régler ces questions officieusement. Bien entendu, j'espère rencontrer moi-même les représentants des parties afin de me faire une idée exacte de la situation, mais non pas en qualité d'avocat ou de juge, puisque telle n'est pas ma fonction.

Puisque je suis d'accord avec les deux parties dans le sens que j'ai indiqué, et puisque je souhaite leur donner satisfaction à toutes deux, le problème qui se pose à moi est de concilier les deux méthodes ici préconisées. C'est pourquoi j'envisage la possibilité de procéder simultanément sur deux plans : officiellement, autour de cette table; dans le privé, au cours d'entretiens qui permettraient aux parties de se mettre d'accord sur le passé ou de mieux connaître les difficultés, les préoccupations et les événements qui ont exercé une influence sur la politique suivie.

M. SON SANW (Cambodge) : Les deux parties sont venues ici fermement résolues à parvenir à un résultat acceptable pour l'une et l'autre. Mais cet objectif, nous l'envisageons d'un point de départ différent, en ce sens que le point de vue de la Thaïlande est celui d'un pays qui n'a pas été la victime, alors que le Cambodge l'a été. La procédure conseillée par le Secrétaire général permettra peut-être, néanmoins, de découvrir une solution.

J'ai cru comprendre que le représentant de la Thaïlande faisait allusion à "une prétendue assistance" et réservait son droit de réponse, et cela explique dans une certaine mesure ma propre réaction. Il serait peut-être utile que son Excellence essaie de se mettre à la place de la victime, et moi-même essaierais de m'imaginer à la sienne. Cela pourrait aider chaque partie à mieux comprendre le point de vue de l'autre.

M. Sukich NIMMANHEMINDA (Thaïlande) : A diverses reprises, par le passé, nous nous sommes efforcés de résoudre ces problèmes, mais sans succès; les difficultés provenaient essentiellement de ce que l'on avait fait intervenir une foule de faits qui n'avaient aucun rapport avec la question. Ma délégation estime qu'il faut trancher ce noeud gordien et construire nos relations futures sur une solide base de bonne volonté. Diverses allégations ont été formulées et il était de mon devoir de les réfuter, mais cela ne signifie pas que nous désirons revenir sur le passé. Nous voulons laisser le passé de côté et édifier un avenir meilleur, de telle sorte que l'on puisse dire que nous avons accompli quelque chose de radical et d'utile, que nous nous sommes abstenus d'exacerber les sentiments, ce qui, de toute manière, ne mènerait à rien. Voilà pourquoi nous hésitons à évoquer le passé. Mais si l'on voulait compter les notes de protestations qu'ont échangées les deux Ministères des affaires étrangères, l'on s'apercevrait qu'elles sont innombrables.

Pourquoi aller exhumer de la paperasse? Tournons-nous vers l'avenir : c'est là ce qui doit nous occuper. Certes, il y a eu des difficultés, et même des guerres, dans le passé, mais il faut maintenant trancher le noeud et édifier l'avenir. Si nous continuons à remuer le passé nous n'aboutirons à rien, et en fait, nous pourrions même nous trouver dans des difficultés plus graves encore qu'avant notre venue ici. Je suis certain que le Cambodge ne souhaite pas mettre en relief les ressentiments passés ni laisser de telles choses colorer son attitude aujourd'hui. Nous ne vivons pas dans le passé, nous bâtissons l'avenir. Et, dans cet ordre d'idées, je voudrais donner toutes assurances que la bonne volonté ne fera pas défaut de notre côté.

Le SECRETAIRE GENERAL : Vous venez de parler de trancher le noeud gordien. S'il m'est permis de préciser ma pensée, il y a deux manières de trancher le noeud gordien. L'une paraît simple et consiste à tourner le dos au passé. En agissant ainsi, cependant, on court le risque de voir subsister quelque ressentiment, quelque malentendu ou quelque manque de confiance, qui, peut-être, se manifesteront ouvertement par la suite et porteront préjudice aux résultats déjà acquis.

L'autre moyen de trancher le noeud gordien serait de se tourner vers l'avenir, et, en particulier, de ne pas subordonner l'avenir à la nécessité d'un accord touchant le passé. Mais il n'en resterait pas moins toute possibilité d'une analyse conjointe et amicale des événements passés de manière à réduire le danger d'une réapparition des difficultés passées, qui pourrait compromettre les résultats acquis. Il y a donc deux possibilités : l'une qui est simplement de tourner le dos au passé et l'autre qui est de regarder vers l'avenir, sans permettre que les résultats soient influencés par le degré d'accord obtenu en ce qui concerne le passé, mais en s'efforçant de faire disparaître tout ce que le passé aurait pu laisser de venimeux. La tâche concernant l'avenir s'accomplirait autour de cette table. L'autre, utile aussi en ce sens qu'elle viendrait renforcer les fondements de la première, s'accomplirait dans le privé et aurait pour objet l'accord obtenu sur ces autres questions.

De toute évidence, cette tâche est la vôtre et non la mienne et je m'excuse d'intervenir. Mais puisque vous m'avez demandé de participer à cette réunion, je me sens autorisé à vous exposer ce qui me paraît être un bon moyen de tourner la difficulté.

M. SON SANN (Cambodge) : Vos conseils, Monsieur le Secrétaire général, sont précieux et la délégation cambodgienne est prête à les suivre. Nous sommes heureux de noter aujourd'hui que la délégation thaïlandaise souhaite édifier nos futures relations sur une base solide plutôt que de revenir sur le passé. Mais il est de mon devoir de souligner que toute solution, pour être durable, doit se fonder sur la justice et l'équité. Cela m'amène à revenir à ma suggestion antérieure : que Son Excellence se mette à ma place et moi à la sienne; ce sera là un moyen infailible de favoriser la compréhension mutuelle. Cela m'amène aussi à présenter quelques autres suggestions à la délégation thaïlandaise.

Après tout, nos deux pays ont déjà l'expérience des déclarations conjointes, nous en avons d'ailleurs publié une assez récemment. Dans l'intérêt des relations futures de nos deux pays, je me permettrai de suggérer à Son Excellence que nous ayons recours à des formules plus précises. Puisque nous avons accepté de nous réunir ici en présence du Secrétaire général et du Ministre adjoint des affaires étrangères de Norvège, il importe que nous ayons quelque chose de plus concis et de plus substantiel à présenter.

M. Sukich NIMMANHEMINDA (Thaïlande) : Dans ma déclaration, j'ai donné l'assurance au représentant du Cambodge que ma délégation serait heureuse d'étudier les propositions et les observations de la délégation cambodgienne de manière constructive et sérieuse, avec grand soin. C'est là plus qu'une assurance : c'est une parole d'honneur.

Nous sommes très désireux de parvenir à une entente concernant les futures relations de nos deux pays. Nous avons éprouvé de la répugnance à revenir sur le passé, précisément parce qu'il fut malheureux et qu'il ne faut pas le laisser colorer notre attitude ni rendre les solutions plus difficiles. Nous nous sommes déjà heurtés à ces questions dans le passé, mais sans aboutir à quoi que ce soit; il faut donc aborder d'une nouvelle manière l'édification de notre avenir. C'est à cela qu'il faut que nous nous attachions; sans quoi, nous nous trouverons plongés dans les ténèbres sans jamais pouvoir apercevoir la clarté du ciel. Ne convient-il pas d'élaguer cette forêt pour y voir plus clair? De la sorte, nous suivrions les exhortations de Son Altesse Royale.

Nous accepterions des entretiens officieux entre vous et nous. Mais nous voudrions ici bien établir les principes et prendre des mesures pour améliorer la situation. Je ne crois pas que l'on puisse régler aisément certaines des questions

mentionnées ici, si ce n'est par quelque chose comme le prononcé d'un jugement par un organe judiciaire, mais cela prendrait trop de temps. Dans un esprit de bonne volonté, nous préfererions nous attacher à la forme que nous voudrions voir les choses prendre à l'avenir. En ce qui concerne les problèmes passés nous devrions les étudier attentivement et, si la bonne volonté nécessaire existe, je suis sûr qu'ils ne se révéleront pas insurmontables.

M. SON SANN (Cambodge) : Je prends note des désirs exprimés par Son Excellence de s'attacher à édifier pour l'avenir de bonnes et durables relations entre nos pays plutôt que de revenir sur le passé. La délégation cambodgienne suivra le conseil judicieux exprimé ici.

Pour ce qui est de la procédure, nous devrions, si possible, prévoir une autre réunion d'un caractère plus officiel, en présence du Secrétaire général et du Ministre adjoint des affaires étrangères de Norvège. Cela n'exclurait pas, dans l'intervalle, des entretiens et d'autres travaux préliminaires.

Le SECRETAIRE GENERAL : Je ferai ce que vous souhaiterez. Pour ce qui est de toute autre mesure de caractère non officiel, je reste aussi à votre disposition.

M. Sukich NIMMANHEMINDA (Thaïlande) : J'allais proposer que nous nous réunissions d'aujourd'hui en huit. Mais, en raison du nombre élevé de propositions présentées par la délégation du Cambodge, propositions que nous sommes désireux d'étudier et au sujet desquelles il nous faudra consulter notre gouvernement de manière à hâter une solution, il faudrait peut-être prévoir un délai de deux semaines, et nous pourrions nous réunir le 19 novembre. Dans l'intervalle, bien entendu, nous nous réunirons officieusement entre nous. Si nous rencontrons une difficulté, nous demanderons au Secrétaire général de nous aider à la résoudre.

Nous ne considérons pas que nos amis ici sont la partie adverse; nous avons simplement rencontré des difficultés dans le passé lorsqu'il s'est agi de trouver la manière judicieuse de régler nos problèmes. C'est pour cette raison que nous avons sollicité les bons offices du Secrétaire général. Mais M. Son Sann peut avoir l'assurance que la bonne volonté ne fera pas défaut de notre côté.

M. SON SANN (Cambodge) : Nous sommes une fois encore tout à fait disposés à suivre les avis donnés et puisque la Thaïlande a demandé un délai pour pouvoir étudier nos propositions, nous ne pouvons qu'accéder à son souhait. Ce que j'ai dit était inspiré par le désir d'aboutir à des résultats rapidement. Mais il y a beaucoup à faire et il faut que le résultat soit non seulement rapide mais durable.

C'est uniquement pour cela d'ailleurs que j'ai parlé des événements passés puisque, somme toute, c'est le passé plutôt que le présent ou l'avenir qui nous a conduits ici. Mais je tiens à confirmer les assurances que le prince Narodom Sihanouk a données à Son Excellence concernant notre désir d'édifier pour l'avenir de bonnes relations entre nos deux pays. Cela, toutefois, ne saurait exclure qu'il soit fait mention du passé. Nous ne pouvons pas parler utilement de l'avenir sans mentionner les difficultés et malheurs du passé. Sinon, les solutions que nous pourrions concevoir pourraient n'être pas durables et les mêmes malheurs pourraient se reproduire. Je donne ces précisions simplement pour expliquer notre position concernant les éléments indispensables d'une solution pour l'avenir.

Le SECRETAIRE GENERAL : Je propose de décider que notre prochaine réunion aura lieu au plus tard dans quinze jours, ou à une date plus rapprochée si cela convient aux deux parties.

M. Sukich NIMMANHEMINDA (Thaïlande) : Si nous recevons assez tôt nos instructions, nous vous en ferons part et nous proposerons que la réunion ait lieu plus tôt.

Le SECRETAIRE GENERAL : Nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire utilement aujourd'hui. Nous espérons que ces travaux se poursuivront dans le même esprit de bonne volonté.

M. Sukich NIMMANHEMINDA (Thaïlande) : Pourvons-nous faire une fois encore appel à votre bienveillance et à vos bons offices et demander s'il serait possible de faire établir des traductions officielles des textes français et anglais qui nous ont été soumis aujourd'hui de manière à les utiliser comme documents.

Le SECRETAIRE GENERAL : Je prendrai les dispositions voulues à cet effet. J'irai même plus loin, et je propose qu'un compte rendu de nos délibérations soit établi à partir des notes d'interprétation; ce ne sera pas là un compte rendu officiel mais un compte rendu destiné à aider les délégations.

Il en est ainsi décidé.

M. SON SANN (Cambodge) : Devons-nous publier un communiqué?

Le SECRETAIRE GENERAL : Je ne crois pas que cela soit nécessaire.

M. SON SANN (Cambodge) et M. Sukich NIMMANHEMINDA (Thaïlande) expriment leur accord sur ce point.

M. Sukich NIMMANHEMINDA (Thaïlande) : A l'issue de cette réunion, je voudrais exprimer nos remerciements à notre Président pour ses bons offices, pour la patience et l'amabilité avec lesquelles il nous a écoutés parler de nos difficultés passées et de notre heureux avenir.

Le SECRETAIRE GENERAL : Je vous exprime à mon tour tous mes remerciements.

M. SON SANN (Cambodge) : Je fais miens les sentiments que vient d'exprimer mon ami le représentant de la Thaïlande et me réserve le droit de présenter à mon tour une motion analogue lorsque nous aurons atteint notre résultat final.

THAÏLANDE : PROJET DE DECLARATION COMMUNE

Reconnaissant le commun héritage, les affinités culturelles et ethniques ainsi que les liens historiques qui existent entre les peuples du Royaume du Cambodge et du Royaume de Thaïlande,

Convaincus que la compréhension et la coopération mutuelles entre les nations d'une même région offrent une base solide à la tranquillité, à la stabilité et au progrès économique et social de la région,

Réitérant le désir sincère que les Gouvernements des deux nations ont exprimé de se rencontrer et de discuter des questions qui ont amené une détérioration des relations entre les deux pays, de trouver les moyens d'en éliminer les causes et de prendre des mesures appropriées pour empêcher à l'avenir des malentendus et des relations inamicales,

Affirmant à nouveau la conviction des deux Gouvernements que l'atmosphère favorable à des relations amicales et cordiales ainsi créée permettra aux Gouvernements du Royaume du Cambodge et du Royaume de Thaïlande de mobiliser tous leurs efforts en vue du développement national et de contribuer ainsi à la prospérité et à la sécurité des peuples des deux pays,

Tenant compte des alinéas précédents, les Gouvernements du Royaume du Cambodge et du Royaume de Thaïlande sont convenus de convoquer au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, une réunion entre les représentants des deux Gouvernements et en présence de ....., agissant en qualité d'observateur.

Son Excellence M. SON SANN, Conseiller privé du Chef de l'Etat, représentant le Gouvernement cambodgien, et Son Excellence M. SUKICH NIMMANHEMINDA, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Inde, représentant le Gouvernement thaïlandais, S'étant réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le ..... 1960, en la présence de .....

Sont convenus de ce qui suit :

1. Reconnaissant qu'il est souhaitable d'éviter à l'avenir, que ce soit en y participant, en les encourageant ou en les approuvant tacitement, les paroles, écrits ou autres actes qui peuvent être jugés attentatoires, diffamatoires ou offensants à l'égard du Chef d'Etat, du Gouvernement ou de la nation de l'une ou l'autre Partie, les deux Parties s'engagent mutuellement à prendre à cet effet toutes

les mesures possibles, étant entendu que cet engagement ne sera en aucune façon interprété de telle sorte qu'il empièterait sur la liberté d'opinion et d'expression qui est l'un des droits fondamentaux de l'homme généralement reconnu et garanti dans toute société libre.

2. Reconnaissant que toute personne peut invoquer le droit d'asile conformément aux principes et usages du droit international, et que le droit et le devoir qu'ont les Etats d'octroyer l'asile sont régis par le droit international, les deux Parties s'engagent mutuellement à observer les principes et usages susmentionnés, compte tenu de l'obligation qu'ont les réfugiés de ne se livrer à aucune activité tendant à renverser le Gouvernement de l'une ou l'autre Partie.

.....

CAMBODGE

Projet d'échange de lettres entre le Cambodge et la Thaïlande  
au sujet des criminels de droit commun, des rebelles et des  
réfugiés politiques

New York, le Novembre 1960

Excellence,

Dans le but d'harmoniser et de resserrer les relations amicales entre nos deux pays afin d'éviter toute friction pouvant résulter des activités répréhensibles des criminels de droit commun, des rebelles et des réfugiés politiques,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Gouvernement Royal du Cambodge, au nom des principes de respect de la souveraineté des Etats et de la non-ingérence, est d'accord pour s'engager à appliquer, sous condition de réciprocité, les mesures suivantes:

- (1) S'abstenir d'accorder appui et assistance aux éléments rebelles contre le Gouvernement Royal de Thaïlande au cas où de tels éléments viendraient à pénétrer en territoire cambodgien,
- (2) Accorder, dans l'attente de la conclusion d'un accord d'extradition, l'extradition au profit de la Thaïlande des criminels de droit commun qui auront fait l'objet de condamnation prononcée par la Justice thaïe,
- (3) Ne tolérer aucune activité politique de la part des réfugiés politiques thaïs se trouvant sur le territoire du Cambodge.

Je tiens à vous faire part de ce que le Gouvernement Royal du Cambodge considère les nommés A Seap et Sam Sary et leurs partisans comme des criminels de droit commun et non comme des réfugiés politiques. Ils ont fait l'objet de jugement de condamnation de la Justice cambodgienne pour des peines de droit commun.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer l'assurance de ma très haute considération

Son Sann

Son Excellence Monsieur Sukick Nimmanhéminda

CAMBODGE

Projet d'échange de lettres entre le Cambodge et la Thaïlande  
au sujet de la répression des actes de piraterie

New York, le Novembre 1960

Excellence,

Dans le but d'assurer le maximum de sécurité aux populations se trouvant dans la région frontalière des deux pays,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Gouvernement Royal du Cambodge est d'accord pour mettre en application, sous condition de réciprocité, les mesures suivantes:

(1) Les autorités frontalières de chacun des deux pays mettront en oeuvre tous les moyens dont elles disposent pour empêcher que des malfaiteurs franchissent la frontière et commettent des méfaits sur le territoire de l'autre pays,

(2) Au cas où un méfait aurait pu être commis au préjudice des populations de l'un des pays par des malfaiteurs provenant de l'autre pays, les autorités de ce dernier mettront tout en oeuvre pour rechercher et faire punir les coupables, et communiquer aux autorités du pays victime le résultat de leur action.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer l'assurance de ma très haute considération.

Son Sann  
Président  
de la Délégation Khmère

Son Excellence Monsieur Sukich Nirmanhéminda  
Président de la Délégation Thaïe  
aux négociations Khméro-Thaïe  
à New York

CAMBODGE

Projet d'échange de lettres entre le Cambodge et la Thaïlande  
au sujet de la presse

New York, le 11 Novembre 1960

Excellence,


Dans le but d'harmoniser et de resserrer les relations amicales entre nos deux pays, et d'éviter toute friction pouvant résulter des activités nuisibles de la presse,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Gouvernement Royal du Cambodge, au nom du principe de non-ingérence, est d'accord pour veiller, conformément aux coutumes internationales, et sous réserve de réciprocité, à ce que la Presse et la Radio du Cambodge s'abstiennent de se livrer aux attaques ou à des allusions malveillantes contre les Souverains régnants ou les Chefs de l'Etat, anciens ou en fonction de la Thaïlande.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer l'assurance de ma très haute considération.

Son Sann  
Président  
de la Délégation Khmère

Son Excellence Monsieur Sukich Nimmanhéminda  
Président de la Délégation Thaïe  
aux négociations Khméro-Thaïe  
à New York



Déclaration de la Délégation Cambodgienne  
aux négociations khméro-thaïes à New York  
le 9 Novembre 1960.

---

La Délégation du Cambodge est très heureuse de voir s'ouvrir aujourd'hui, au siège des Nations Unies, en la haute présence de Son Excellence le Secrétaire Général des Nations Unies et de son distingué Représentant, Son Excellence le Vice-Ministre des Affaires Etrangères de Norvège, les négociations khméro-thaïes tant souhaitées par le Gouvernement Royal du Cambodge.

Le peuple et le Gouvernement Royal du Cambodge mettent tous leurs espoirs en la réussite des travaux qui vont se dérouler dans le but d'harmoniser les rapports entre les deux peuples et en vue de maintenir la paix dans le Sud-Est asiatique.

Le Gouvernement Royal du Cambodge adresse en cette occasion au Gouvernement Royal de Thaïlande ses vifs remerciements pour avoir rendu possible cette réunion qui permettra, nous en sommes certains, d'aplanir les difficultés qui se dressent entre les deux pays et d'améliorer leurs relations à venir.

La Délégation Cambodgienne tient à exprimer sa profonde gratitude à Son Excellence le Secrétaire Général des Nations Unies pour avoir bien voulu, dans le souci constant d'aider les deux pays et avec sa généreuse sollicitude à l'endroit des problèmes khméro-thaïes, nous autoriser à tenir notre réunion dans cette salle, sous sa haute présence.

Nos remerciements vont aussi à S.E. Monsieur HANS ENGEN pour son acceptation de représenter Monsieur le Secrétaire Général à ces négociations.

La Délégation Cambodgienne réaffirme son ardent désir d'aboutir au succès de ces pourparlers dans lesquels elle mettra en oeuvre toute sa bonne volonté et son esprit de large compréhension.

Elle est assurée que les mêmes sentiments animent Leurs Excellences et Messieurs les éminents délégués du Royaume de Thaïlande.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de faire un bref rappel objectif des faits qui, à notre avis, ont été la cause de la détérioration de nos relations, et cela dans le seul but de trouver les solutions les mieux appropriées à nos problèmes.

L'occupation .....

L'occupation armée par la Thaïlande du monument khmer de Préah Vihéar est sans conteste à l'origine des difficultés actuelles.

Le Cambodge a déjà recouru à tous les moyens pacifiques prévus par la Charte des Nations Unies pour faire respecter ses droits. Sans citer la Commission de conciliation franco-siamoise de 1947 et la mission de bonne volonté de S.A.R. le Prince NORODOM SIHANOUK à Bangkok en Juillet 1958, il a ainsi essayé mais en vain d'aboutir, par des négociations bilatérales tenues à Bangkok en 1958, à une solution amiable qu'il a proposée de nouveau à S.E. Monsieur THANAT KHOMAN lors de sa visite à Phnom-Penh en Juin 1959.

L'épuisement des possibilités de conciliation nous a amenés à porter l'affaire devant la Cour Internationale de Justice (procédure prévue et recommandée par les Nations Unies).

Nous estimons utile de la remettre en discussion pour ne pas détériorer davantage les relations entre les deux Royaumes. Il est préférable de laisser à cette haute instance le soin de décider de la question, une fois pour toutes, dans l'équité et la justice, principes auxquels nos deux peuples, fervents bouddhistes, sont profondément attachés.

Nous rejoignons en cela l'avis de S.E. Monsieur THANAT KHOMAN, Ministre thai des Affaires Etrangères, qui a déclaré, le 18 Septembre 1960 à Téhéran, que la question de Préah Vihéar ne figurera pas à l'ordre du jour de nos discussions.

Il nous reste à présenter les questions dont nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour et nous nous permettons de proposer pour chaque cas la solution qui nous paraît opportune.

I.- Protection et aides accordées par la Thaïlande aux Khmers Serei.-

Un groupe de Cambodgiens composé de traîtres à la Nation khmère et de criminels de droit commun recherchés et condamnés par la justice cambodgienne ont leur refuge en Thaïlande où ils ont pu, grâce à la protection et aux aides qui leur sont accordées par les autorités du pays, exercer librement et intensément des activités politiques contre le Gouvernement légal du Cambodge.

Nous proposons à la Thaïlande les mesures suivantes avec engagement réciproque du Cambodge :

- mettre fin à l'appui et à l'assistance de ces éléments,

- accorder .....

- accorder l'extradition des criminels de droit commun.
- appliquer le régime des réfugiés politiques à ceux d'entre eux qui sont en situation de prétendre au bénéfice de ce privilège.

## 2.- Attaques de la presse.-

La presse thaïe s'est livrée, même après le communiqué conjoint du 13 Juin 1959, à des attaques, injures et calomnies contre les dirigeants cambodgiens jusqu'à ne pas ménager même le Chef de l'Etat khmer.

Parallèlement, des déclarations inamicales des personnalités thaïes à l'égard du Cambodge et de ses dirigeants ont été diffusées par voie de Radio et dans les journaux.

Ces attaques de la presse et déclarations hostiles, heureusement interrompues à la suite de l'intervention de M. le Baron John BRCK PHIS désigné par S.E. le Secrétaire Général des Nations Unies pour faciliter le rétablissement des relations diplomatiques des deux pays au début de l'année 1959, ont repris avec virulence après le dépôt par le Cambodge de sa requête introductive d'instance à la Cour Internationale de Justice au sujet de Préah Vihear.

Nous proposons qu'un échange de lettres entérine définitivement la trêve déjà acceptée d'accord parties à compter du 1er Septembre 1960.

## 3.- Insécurité dans la région frontalière.-

Depuis le mois de Mai 1960, les frontaliers du côté cambodgien ont été victimes des actes de piraterie commis à une fréquence exceptionnelle par des bandes de malfaiteurs dont les effectifs et les armements laissent présumer qu'il ne s'agit pas là de pirates ordinaires.

Il suffit de rappeler entre autres le cas suivant qui a été déjà porté à la haute connaissance du Gouvernement Royal de Thaïlande :

- le 9 Juin 1960, vers 4 heures du matin, une trentaine de malfaiteurs armés venus de Thaïlande ont pillé le village cambodgien de Thlok, commune de Kok-Romiet, district de Banteai-Chhmar, province de Battambang. Ils ont enlevé 10 buffles, 3 bœufs et divers effets d'habillement aux habitants du village.

Ils ont été surpris et pris à partie par des militaires cambodgiens et ces derniers ont réussi à tuer sur place un pirate thaï connu sous le nom de RUN-DOBUN, dit KHLEAN.

A titre de représailles, les malfaiteurs en question ont fait fusiller publiquement, devant le poste de la Police thaïe de Bak-Roneas, le ressortissant cambodgien YEM-TAT

.....

qu'ils avaient emmené comme otage au moment du pillage.

Nous demandons de nouveau que la Thaïlande fasse rechercher activement et punisse sévèrement les auteurs de ces actes de piraterie signalés régulièrement par le Ministère des Affaires Etrangères du Cambodge à l'Ambassade Royale de Thaïlande à Phnom-Penh.

De même nous demandons que des mesures appropriées soient prises pour empêcher la pénétration en territoire khmer des malfaiteurs thaïs.

Cette question peut également être réglée par un échange de lettres.

4.- Conclusion éventuelle de traité et d'accords entre le Cambodge et la Thaïlande dans le but d'améliorer leurs relations à venir.-

Après avoir éliminé les causes de détérioration de nos relations, il sera possible, si la Thaïlande exprime officiellement son désir, de conclure ici même un traité d'amitié.

De même, le Cambodge est prêt à conclure :

- immédiatement, un accord de commerce, un accord de coopération pour la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et épizootiques ;

- et ultérieurement, à Phnom-Penh, des accords de coopération en matière ferroviaire et des accords relatifs aux échanges culturels.

Quant aux projets d'échange de lettres relatifs aux points 1, 2 et 3, nous avons le grand plaisir de les soumettre dès maintenant à la Délégation Thaïe.

( N.B: scribbles made  
by interpreter. )

Déclaration de la Délégation Cambodgienne  
aux négociations khméro-thaïes à New York  
le 5 Novembre 1960.

La Délégation du Cambodge est très heureuse de voir s'ouvrir aujourd'hui, au siège des Nations Unies, en la haute présence de Son Excellence le Secrétaire Général des Nations Unies et de son distingué Représentant, Son Excellence le Vice-Ministre des Affaires Etrangères de Norvège, les négociations khméro-thaïes tant souhaitées par le Gouvernement Royal du Cambodge.

Le peuple et le Gouvernement Royal du Cambodge mettent tous leurs espoirs en la réussite des travaux qui vont se dérouler dans le but d'harmoniser les rapports entre les deux peuples et en vue de maintenir la paix dans le Sud-Est asiatique.

Le Gouvernement Royal du Cambodge adresse en cette occasion au Gouvernement Royal de Thaïlande ses vifs remerciements pour avoir rendu possible cette réunion qui permettra, nous en sommes certains, d'aplanir les difficultés qui se dressent entre les deux pays et d'améliorer leurs relations à venir.

La Délégation Cambodgienne tient à exprimer sa profonde gratitude à Son Excellence le Secrétaire Général des Nations Unies pour avoir bien voulu, dans le souci constant d'aider les deux pays et avec sa généreuse sollicitude à l'endroit des problèmes khméro-thaïes, nous autoriser à tenir notre réunion dans cette salle, sous sa haute présence.

Nos remerciements vont aussi à S.E. Monsieur HANS ENGBER pour son acceptation de représenter Monsieur le Secrétaire Général à ces négociations.

La Délégation Cambodgienne réaffirme son ardent désir d'aboutir au succès de ces pourparlers dans lesquels elle mettra en oeuvre toute sa bonne volonté et son esprit de large compréhension.

Elle est assurée que les mêmes sentiments animent leurs Excellences et Messieurs les éminents délégués du Royaume de Thaïlande.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de faire un bref rappel objectif des faits qui, à notre avis, ont été la cause de la détérioration de nos relations, et cela dans le seul but de trouver les solutions les mieux appropriées à nos problèmes.

L'occupation .....



L'occupation ~~amène~~ par la Thaïlande du monument khmer de Préah Vihear est sans conteste à l'origine des difficultés actuelles.

Le Cambodge a déjà recouru à tous les moyens pacifiques prévus par la Charte des Nations Unies pour faire respecter ses droits. Sans citer la Commission de conciliation franco-siamoise de 1947 et la mission de bonne volonté de S.A.R. le Prince NORODOM SIHANOUK à Bangkok en Juillet 1958, il a ainsi essayé mais en vain d'aboutir, par des négociations bilatérales tenues à Bangkok en 1958, à une solution amiable qu'il a proposée de nouveau à S.E. Monsieur THANAT KHOMAN lors de sa visite à Phnom-Penh en Juin 1959.

L'épuisement des possibilités de conciliation nous a amenés à porter l'affaire devant la Cour Internationale de Justice (procédure prévue et recommandée par les Nations Unies). *no useful purpose in*

Nous estimons utile de la remettre en discussion pour ne pas détériorer davantage les relations entre les deux Royaumes. Il est préférable de laisser à cette haute instance le soin de décider de la question, une fois pour toutes, dans l'équité et la justice, principes auxquels nos deux peuples, fervents bouddhistes, sont profondément attachés.

Nous rejoignons en cela l'avis de S.E. Monsieur THANAT KHOMAN, Ministre thai des Affaires Etrangères, qui a déclaré, le 18 Septembre 1960 à Téhéran, que la question de Préah Vihear ne figurera pas à l'ordre du jour de nos discussions.

Il nous reste à présenter les questions dont nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour et nous nous permettons de proposer pour chaque cas la solution qui nous paraît opportune.

I. - Protection et aides accordées par la Thaïlande aux Khmers Sereï.-

Un groupe de Cambodgiens composé de traîtres à la Nation khmère et de criminels de droit commun recherchés et condamnés par la justice cambodgienne ont leur refuge en Thaïlande où ils ont pu, grâce à la protection et aux aides qui leur sont accordées par les autorités du pays, exercer librement et intensément des activités politiques contre le Gouvernement légal du Cambodge. *wanted*

Nous proposons à la Thaïlande les mesures suivantes avec engagement réciproque du Cambodge :

- mettre fin à l'appui et à l'assistance de ces éléments.

- accorder .....



qu'ils avaient emmené comme otage au moment du pillage.

Nous demandons de nouveau que la Thaïlande fasse rechercher activement et punisse sévèrement les auteurs de ces actes de piraterie signalés régulièrement par le Ministère des Affaires Étrangères du Cambodge à l'Ambassade Royale de Thaïlande à Phnom-Penh.

De même nous demandons que des mesures appropriées soient prises pour empêcher la pénétration en territoire khmer des malfaiteurs thaïs.

Cette question peut également être réglée par un échange de lettres.

4.- Conclusion éventuelle de traité et d'accords entre le Cambodge et la Thaïlande dans le but d'améliorer leurs relations à venir.-

Après avoir éliminé les causes de détérioration de nos relations, il sera possible, si la Thaïlande exprime officiellement son désir, de conclure ici même un traité d'amitié.

De même, le Cambodge est prêt à conclure :

- immédiatement, un accord de commerce, un accord de coopération pour la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et épi-zootiques ;

- et ultérieurement, à Phnom-Penh, des accords de coopération en matière ferroviaire et des accords relatifs aux échanges culturels.

Quant aux projets d'échange de lettres relatifs aux points 1, 2 et 3, nous avons le grand plaisir de les soumettre dès maintenant à la Délégation Thaïe.

*Reçu par : P. P. P.*



- accorder l'extradition des criminels de droit commun.

- appliquer le régime des réfugiés politiques à ceux d'entre eux qui sont en situation de prétendre au bénéfice de ce privilège.

*et pour Ence...*  
2.- Attaques de la presse. *à l'En-allow - voir fait mention dans le rapport de l'Ence...*

La presse thaïe s'est livrée, même après le communiqué conjoint du 13 Juin 1959, à des attaques, injures et calomnies contre les dirigeants cambodgiens jusqu'à ne pas ménager même le Chef de l'Etat khmer.

Parallèlement, des déclarations inamicales des personnalités thaïes à l'égard du Cambodge et de ses dirigeants ont été diffusées par voie de Radio et dans les journaux.

Ces attaques de la presse et déclarations hostiles, heureusement interrompues à la suite de l'intervention de M. le Baron John BECK FRIIS désigné par S.E. le Secrétaire Général des Nations Unies pour faciliter le rétablissement des relations diplomatiques des deux pays au début de l'année 1959, ont repris avec virulence après le dépôt par le Cambodge de sa requête introductive d'instance à la Cour Internationale de Justice au sujet de Préah Vihear.

Nous proposons qu'un échange de lettres entérine définitivement la trêve déjà acceptée d'accord parties à compter du 1er Septembre 1960.

### 3.- Insécurité dans la région frontalière.

Depuis le mois de Mai 1960, les frontaliers du côté cambodgien ont été victimes des actes de piraterie commis à une fréquence exceptionnelle par des bandes de malfaiteurs dont les effectifs et les armements laissent présumer qu'il ne s'agit pas là de pirates ordinaires.

Il suffit de rappeler entre autres le cas suivant qui a été déjà porté à la haute connaissance du Gouvernement Royal de Thaïlande :

- le 9 Juin 1960, vers 4 heures du matin, une trentaine de malfaiteurs armés venus de Thaïlande ont pillé le village cambodgien de Thlok, commune de Kok-Pomiet, district de Pansai-Chhmar, province de Battambang. Ils ont enlevé 10 buffles, 3 boeufs et divers effets d'habillement aux habitants du village.

Ils ont été surpris et pris à partie par des militaires cambodgiens et ces derniers ont réussi à tuer sur place un pirate thaï connu sous le nom de RUN-DORUN, dit KHLEAN.

A titre de représailles, les malfaiteurs en question ont fait fusiller publiquement, devant le poste de la Police thaïe de Bak-Roneas, le ressortissant cambodgien YEM-TAT

.....

LIST OF MEMBERS OF THAILAND DELEGATION

1. H.E. Mr. Sukich NIMMANHEMINDA, Ambassador Extraordinary  
and Plenipotentiary to India ..... as Chairman
2. H.E. Mr. Visutr ARTHAYUKTI, Ambassador Extraordinary  
and Plenipotentiary to the United States of America  
..... as Representative
3. H.E. Mr. Cheed SRESHTHAPUTRA, ~~Ambassador Extraordinary~~  
and Plenipotentiary to Cambodia ... as Representative
4. Air Chief Marshal Dawee CHULLASAPYA ... as Adviser
5. Mr. Thawee RAENKHAM ..... as Adviser
6. Colonel Amphon SUBSAMUTR ..... as Adviser
7. Mr. Anand PANYARACHUN ..... as Adviser
8. Mr. Sompong SUCHARITKUL ..... as Secretary

OPENING STATEMENT

MADE BY AMBASSADOR SUWICH KUMARASINGHA, CHAIRMAN OF THAI-AMERICAN COMMISSION

N.B.:  
handwritten  
note made by  
interpreter!

It is only fitting that before starting off this afternoon's meeting, I should like to express our very warm and sincere thanks to the Secretary General of the United Nations for having kindly consented to lend us his good offices and for attending in person the discussions now taking place between representatives of the Governments of Cambodia and Thailand at the United Nations Headquarters in New York. We are highly honoured by the presence of the Secretary General, <sup>whom I am convinced,</sup> ~~which,~~ <sup>Mr. R. E. Murphy</sup> will furnish us with the necessary moral force and guidance. We are <sup>indeed,</sup> ~~deeply,~~ <sup>gratefully</sup> grateful to the Secretary General also for making the necessary arrangements for this meeting and for the conveniences and facilities accorded and extended <sup>to us all.</sup> ~~to us all.~~ Indeed without such good offices it would be extremely difficult for us to meet here in such friendly and cordial atmosphere.

As is generally known, the Government and the people of Thailand <sup>of course</sup> always look to the United Nations <sup>for</sup> inspiration. We truly believe the United Nations to be a most effective instrument for maintaining international peace and stability. Time and again, the Organisation has proved itself ready, <sup>disposed</sup> ~~willing~~ and able to render the most <sup>valuable</sup> ~~valuable~~ services to the world community in preventing <sup>eventual</sup> ~~possible~~ clashes between two or more opposing sides. Its objectivity, integrity and impartiality are <sup>beyond</sup> ~~beyond~~ question and are respected everywhere. I need only repeat what my Foreign Minister said on September 27, 1960 in the General Assembly that "whenever difficulties arise we <sup>always</sup> ~~always~~ seek the advice and good offices of this Organisation."

During the past few years Thailand has been faced with some difficulties vis-a-vis <sup>its</sup> ~~its~~ neighbour, the Kingdom of Cambodia. I say "eleventh" because this particular word applies appropriately to the proximity and also to the intimacy between the peoples of the two nations. Cambodians and Thais are hardly distinguishable. <sup>(Common saying)</sup> ~~They~~ speak cognate languages, etymologically and philologically. There are many

Cambodian words in the Thai language, and there are as many Thai words in the Cambodian language. Many of the Thai classical works have been translated into Cambodian. The two peoples are bound together by <sup>ties</sup> traditional and historical ties. Culturally we have the same customs and religion. We have long stretches of common frontiers. We inherited the same form of government. Our Royal Houses have been more than friends and relations. Indeed we have both struggled against almost <sup>similar</sup> similar obstacles and for practically the same ends, namely for freedom and political and economic stability.

It is indeed most unfortunate that due to causes <sup>unknown</sup> unknown to us / difficulties have arisen between these two closest neighbours. The peaceful and friendly relations between our two countries have suffered a serious set-back. The press and radio of the two countries have engaged in an exchange of harsh and unpleasant words, which, much to our <sup>regret</sup> regret, contributed greatly to the worsening of the friendly feelings of the peoples in the two countries. In addition, the question of alleged support given by Thailand to the activities of the Cambodian <sup>political</sup> political refugees in our countries has always been a matter of great concern to our neighbour. All I wish to say now is that it is not my intention to come here to <sup>re-open</sup> re-open the past and <sup>reopen</sup> reopen the <sup>wound</sup> wound but rather to put an end to this unnecessary <sup>border</sup> border warfare and to create an atmosphere of mutual confidence. In recent months common efforts of the two Governments and other events have justified our belief that such mutual confidence can be restored.

Inspired by the love of peace and the <sup>ardent</sup> ardent desire to maintain good neighbourliness, the Royal Governments of Cambodia and Thailand have made <sup>known</sup> known their common wish to meet and discuss matters relating to the status of this unsatisfactory state of affairs. There is not a single reason in the world to <sup>prevent</sup> prevent the two nations, which stand mutually in need of each other from coming together and attempt to find a <sup>way</sup> way to <sup>overcome</sup> overcome these transitory difficulties.



*Handwritten: - 1 - and 2*

*Handwritten: 7 51*

Having attended the fifteenth session of the General Assembly from the very beginning, and having met our Cambodian colleagues ~~regularly~~ *on an informal basis*, we feel more assured than ever that the present meetings will bring about fruitful results. The members of the Thai Delegation have had the honour and privilege of an intimate and cordial meeting with the ~~His Majesty King of Cambodia~~ *His Majesty King of Cambodia*, His Royal Highness Prince Norodom Sihanouk, who, in ~~invaluable~~ *invaluable* counsel, has given us the most reassuring blessings. And with these Royal benedictions, I have every confidence in the perfect good faith, and I know that I can ~~count~~ *count* on the full cooperation of the Cambodian Delegation to make every endeavour to reach a successful conclusion of all the matters under present discussion.

As the very first step towards realization of our earnest desire, I would like to tender to our Cambodian colleagues a draft joint statement concerning these questions. This draft will merely serve as a working basis ~~for~~ *for* further discussion. It consists of five paragraphs stressing the need and desirability for mutual understanding and cooperation between the two countries. It has two operative paragraphs dealing directly with the questions before us. We, on our part, will be happy to consider any proposal or comments the Cambodian Delegation may wish to make on these points, and we shall certainly give them serious and constructive consideration.

*Agreed for the - stress 2 imp Q*  
*F. Poley -*  
*Cuar (handwritten)*  
*and 2 pages - 2 pages*

OPENING STATEMENT

MADE BY AMBASSADOR SURICH NIMANWISIKHRA, CHAIRMAN OF THAILAND DELEGATION

It is only fitting that before starting off this afternoon's meeting, I should like to express our very warm and sincere thanks to the Secretary General of the United Nations for having kindly consented to lend us his good offices and for attending in person the discussions now taking place between representatives of the Governments of Cambodia and Thailand at the United Nations Headquarters in New York. We are highly honoured by the presence of the Secretary General, which, I am convinced, will furnish us with the necessary moral force and guidance. We are deeply grateful to the Secretary General also for making the necessary arrangements for this meeting and for the conveniences and facilities accorded and extended to us all. Indeed without such good offices it would be extremely difficult for us to meet here in such friendly and cordial atmosphere.

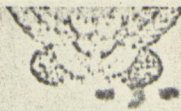
As is generally known, the Government and the people of Thailand always look to the United Nations for inspiration. We truly believe the United Nations to be a most effective instrument for maintaining international peace and stability. Time and again, the Organisation has proved itself ready, willing and able to render the most valuable services to the world community in preventing possible clashes between two or more opposing sides. Its objectivity, integrity and impartiality are beyond question and are respected everywhere. I need only repeat what my Foreign Minister said on September 27, 1960 in the General Assembly that "whenever difficulties arise we always seek the advice and good offices of this Organisation."

During the past few years Thailand has been faced with some difficulties vis-a-vis her closest neighbour, the Kingdom of Cambodia. I say "closest" because this particular word applies appropriately to the proximity and also to the intimacy between the peoples of the two nations. Cambodians and Thais are hardly distinguishable. We speak cognate languages, etymologically and philologically. There are many

Cambodian words in the Thai language, and there are as many Thai words in the Cambodian language. Many of the Thai classical works have been translated into Cambodian. The two peoples are bound together by traditional and historical ties. Culturally we have the same customs and religion. We have long stretches of common frontiers. We inherited the same form of government. Our Royal Houses have been more than friends and relations. Indeed we have both struggled against almost similar obstacles and for practically the same ends, namely for freedom and political and economic stability.

It is indeed most unfortunate that due to causes unknown to us difficulties have arisen between these two closest neighbours. The peaceful and friendly relations between our two countries have suffered a serious set-back. The press and radio of the two countries have engaged in an exchange of harsh and unpleasant words, which, much to our dislike, contributed greatly to the worsening of the friendly feelings of the peoples in the two countries. In addition, the question of alleged support given by Thailand to the activities of the Cambodian political refugees in our countries has always been a matter of great concern to our neighbour. All I wish to say now is that it is not my intention to come here to rake up the past and apportion the blame but rather to put an end to this unnecessary wordy warfare and to create an atmosphere of mutual confidence. In recent months common efforts of the two Governments and other events have justified our belief that such mutual confidence can be restored.

Inspired by the love of peace and the ardent desire to maintain good neighbourliness, the Royal Governments of Cambodia and Thailand have made known their common wish to meet and discuss matters relating to the causes of this unsatisfactory state of affairs. There is not a single reason in the world to prevent the two nations, which stand mutually in need of each other, from coming together and attempt to find a way to overcome these transitory difficulties.



Having attended the fifteenth session of the General Assembly from the very beginning, and having met our Cambodian colleagues regularly on an informal basis, we feel more assured than ever that the present meetings will bring about fruitful results. We, members of the Thai Delegation, have had the honour and privilege of an intimate and cordial meeting with the illustrious Chief of State of Cambodia, His Royal Highness Prince Norodom Sihanouk, who, in counselling us to forget the past and to start with a new era of friendly relations, has given us the most reassuring blessings. And with these Royal benedictions, I have every confidence in the perfect good faith, and I know that I can depend on the full cooperation of the Cambodian Delegation to make every endeavour to reach a successful conclusion of all the matters under present discussions.

As the very first step towards realization of our earnest desire, I would like to tender to our Cambodian colleagues a draft joint statement concerning these questions. This draft will surely serve as a working basis for further discussion. It consists of five preambular paragraphs stressing the need and desirability for mutual understanding and cooperation between the two countries. It has two operative paragraphs dealing directly with the questions before us. We, on our part, will be happy to consider any proposal or comments the Cambodian Delegation may wish to make on these points, and we shall certainly give them serious and constructive consideration.

N.B: handwritten notes made by interpreter.

THAILANDI  DECLARATION.  
DRAFT JOINT STATEMENT

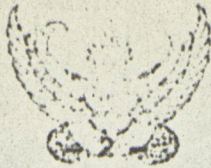
Recognizing the common heritage, cultural and ethnical affinities and historical ties between the peoples of the Kingdom of Cambodia and the Kingdom of Thailand;

Convinced that mutual understanding and cooperation between nations within a region provide a firm basis for tranquillity, stability and economic and social progress of the region;

*Even a woman*  
Reiterating the sincere desire expressed by the Governments of the two nations to meet and discuss matters which caused a deterioration in the relations between the two countries, to find *modalities* ways and means to remove such causes, and to take appropriate measures to prevent future misunderstanding and unfriendly relationship;

Reaffirming the conviction of the two Governments that a favourable atmosphere *any* for friendly and cordial relations thus created will permit the Governments of the Kingdom of Cambodia and the Kingdom of Thailand to mobilize all their efforts towards national development, thus contributing to the prosperity and security of the peoples of the two countries;

*Agant ifard president*  
Bearing in mind the foregoing paragraphs, the Government's of the Kingdom of Cambodia and the Kingdom of Thailand have agreed to convene a meeting at the United Nations Headquarters in New York between representatives of the two Governments and in the presence of ..... acting as an observer.



*Member, Com. 2<sup>nd</sup> 4*

His Excellency Mr. SON SANN, Privy Councillor of the Chief of State, representing the Government of Cambodia, and His Excellency Mr. SUKICH NIMMANHEMINDA, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to India, representing the Government of Thailand,

Having met at the United Nations Headquarters on .....  
..... 1960 in the presence of .....

Have agreed as follows:

1. Both Parties, recognizing the desirability of avoiding <sup>or any</sup> future acts, verbal, written or otherwise, and whether by participation, encouragement or tacit approval, which may be construed as derogatory, defamatory or insulting to the Chief of State, the Government or the nation of either Party, mutually undertake to take every possible measure to this end, provided that such undertaking will in no way be interpreted in such a manner as to encroach upon the freedom of opinion and expression which is a fundamental human right generally recognized and guaranteed in any free society.

2. Both Parties, recognizing that the right of asylum may be invoked by an individual in accordance with the principles and practices of international law, and that the rights and duties of States to grant asylum to such person are regulated by international law, mutually undertake to observe the afore-mentioned principles and practices, having regard to the obligation of refugees not to engage in any activities to overthrow the Government of either Party.



His Excellency Mr. SON SANN, Privy Councillor of the  
Chief of State, representing the Government of Cambodia, and  
His Excellency Mr. SUKICH NIMMANHEMINDA, Ambassador Extraordinary  
and Plenipotentiary to India, representing the Government of  
Thailand,

Having met at the United Nations Headquarters on .....  
..... 1960 in the presence of .....  
.....

Have agreed as follows:

1. Both Parties, recognizing the desirability of  
avoiding future acts, verbal, written or otherwise, and whether  
by participation, encouragement or tacit approval, which may be  
construed as derogatory, defamatory or insulting to the Chief of  
State, the Government or the nation of either Party, mutually  
undertake to take every possible measure to this end, provided  
that such undertaking will in no way be interpreted in such a manner  
as to encroach upon the freedom of opinion and expression which is a  
fundamental human right generally recognized and guaranteed in any  
free society.
2. Both Parties, recognizing that the right of asylum  
may be invoked by an individual in accordance with the principles  
and practices of international law, and that the rights and duties  
of States to grant asylum to such person are regulated by international  
law, mutually undertake to observe the afore-mentioned principles and  
practices, having regard to the obligation of refugees not to engage  
in any activities to overthrow the Government of either Party.